



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 07\_2024\_72

**L'An deux mil vingt-quatre, le 9 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.**

**DATE DE CONVOCATION : 04/12/2024**

**DATE D’AFFICHAGE : 04/12/2024**

Membres élus en fonction : 19    Nombre de présents : 13    Nombre de votants : 18    Quorum : 10

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Isabelle ARMAND, M. Valéry LAURENT, M. Pierre CAMBON, M. Joseph AFONSO, Mme Aurélie ADAM, Mme Virginie CORDIER, Mme Manuella SAINTEROSE, Mme Isabelle FLORY, M. Christian TANAÏS, M. Arnaud CHERON, M. Hugues MASLARD, M. Thierry ETIENNE.

**Excusé(es) représenté(es) :** Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA procuration à M. Hugues MASLARD, M. Richard PELISSERO procuration à M. Pierre CAMBON, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Aurélie ADAM, M. Louis BREC procuration à M. Thierry ETIENNE.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :** Mme Stéphanie MARTINI.

**Secrétaire de Séance :** Mme Isabelle ARMAND.

**OBJET : AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE (PDMIF).**

Monsieur le Maire explique qu'Ile de France Mobilités (IDFM) a engagé, dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Ile-de-France (PDUIF) de 2014.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les articles L 1214-24 et L 1214-25 du Code des Transports ;

**VU** la délibération d'IDFM du 6 février 2024 relatif à un projet de plan des mobilités d'Ile-de-France (PDMIF) ;

**VU** la délibération n° CR 2024-002 du 27/03/2024 du conseil régional arrêtant le projet de PDMIF proposé par IDFM ;

**CONSIDERANT** le projet de PDMIF ;

**CONSIDERANT** que la Commune de Villejust est sollicitée pour donner son avis sur le projet de PDMIF arrêté par le Conseil régional ;

**CONSIDERANT** que la commune de Villejust est attentive à la protection de l'environnement et à la prise en compte des déplacements de ses habitants ;

**CONSIDERANT** que depuis de nombreuses années, la collectivité développe des pistes de circulations douces et a entamé un travail sur le partage de la voirie au sein du tissu urbain, dans le cadre du Plan vélo adopté par la commune le 4 décembre 2023 et en articulation avec celui porté par la CPS ;

**CONSIDERANT** toutefois, qu'il semble subsister une méconnaissance des déplacements dans les « petites communes ». En effet, le projet prévoit des orientations imposant une limitation des stationnements ayant pour but de limiter les véhicules. La difficulté réside dans le fait que les transports collectifs ne sont pas suffisamment développés sur certains territoires plus ruraux ;

**CONSIDERANT** que les habitants ont besoin de leur véhicule pour la plupart de leurs déplacements quotidiens et notamment pour se rendre à leur travail. Ce type d'orientation peut conduire à imposer des stationnements anarchiques sur le lieu de travail et sur le lieu d'habitation ce qui a pour conséquence :

- o Une dégradation du cadre de vie.
- o La création de situation de danger en raison du mauvais stationnement.

**CONSIDERANT** que, s'il semble opportun qu'à terme, la majeure partie des déplacements puissent se faire en transports collectifs ou par le biais de véhicules propres, le manque d'alternative actuelle nécessite d'accompagner plus progressivement et de façon adaptée à chaque territoire ;

**CONSIDERANT** l'avis de la commission municipale en date du 2 décembre 2024 ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,***

**EMET** un avis favorable sous réserve que des adaptations soient prévues notamment pour les communes plus rurales, avec une prise en considération des développements urbains qui nous sont par ailleurs imposés et nécessitent un développement, notamment en fréquence, des transports collectifs.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 09/12/2024*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

